Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260203-D26_003-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Madame Le Maire n'a pas participé au vote (+ pouvoir de M. Robert)

L'an 2026, le 3 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/01/2026.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : MOREL Patricia à Mme LEVACHER Martine, MORY Marie à Mme MADDALIN Christine, MM : LOUAISIL Pascal à M. VALOTAIRE Denis, ROBERT Elie à Mme CLOUET Nathalie
Absent(s) : Mmes : AYGALENC Monique, POTTIER Soazig Madame Le Maire n'a pas participé au vote (+ pouvoir de M. Robert)

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

26-003 – Budget annexe du lotissement les Pommettes - Approbation du compte financier unique 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2022-1246 du 7 octobre 2022 relatif au Compte Financier Unique,
Vu la délibération n°25-031 adoptant le budget de l'exercice 2025 pour le budget annexe du lotissement « Les Pommettes »,

Madame le Maire présente au conseil municipal le Compte Financier Unique du budget annexe du lotissement Les Pommettes pour l'exercice 2025 :

	Résultats de clôture 2024	Réalisé 2025	Résultat de clôture 2025
Section de fonctionnement			
Dépenses		546 290,45	
Recettes		720 811,70	
Résultat	1,01	174 521,25	174 522,26
Section d'investissement			
Dépenses		425 797,62	
Recettes		496 023,42	
Résultat	- 496 023,42	70 225,80	- 425 797,62
TOTAL	**- 496 022,41**	**244 747,05**	**- 251 275,36**

Madame le Maire se retire au moment du vote.
Le conseil municipal est alors présidé par Monsieur Christian POTTIER, premier adjoint.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260203-D26_003-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver le Compte Financier Unique du Budget Lotissement Les Pommettes pour l'exercice 2025 tel que présenté,**

- **De prendre acte du résultat de clôture de l'exercice 2025 :**
  - **un excédent de fonctionnement de 174 522,26 €**
  - **un déficit d'investissement de 425 797,62 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/02/2026

Le Maire
Nathalie CLOUET

Secrétaire de séance
M. POTTIER Christian

MAIRIE DE BAIS
ILLE-ET-VILAINE